



Strasbourg, le 11 mars 2016

THB-GRETA(2016)LD25

Point 30

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)

25ème réunion du GRETA

Strasbourg, 7-11 mars 2016

LISTE DE DÉCISIONS

Point 1 Ouverture de la réunion

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Point 3 Rapport oral du Bureau

Point 4 Questions administratives et budgétaires

Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention

Point 6 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur l'Albanie

Le GRETA a adopté le rapport final sur l'Albanie tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités albanaises. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 7 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur le Danemark

Le GRETA a adopté le rapport final sur le Danemark tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités danoises. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 8 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la Géorgie

Le GRETA a adopté le rapport final sur la Géorgie tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités géorgiennes. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 9 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur la République de Moldova

Le GRETA a adopté le rapport final sur la République de Moldova tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités moldaves. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités nationales, sera rendu public.

Point 10 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur le Monténégro

Le GRETA a examiné le projet de rapport sur le Monténégro et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités monténégrines en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.

Point 11 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur la Roumanie

Le GRETA a examiné le projet de rapport sur la Roumanie et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités roumaines en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale.

Point 12 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur le Royaume-Uni

Le GRETA a examiné le projet de rapport sur le Royaume-Uni et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités britanniques en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois. Le GRETA a rappelé que ses projets de rapports restaient confidentiels jusqu'à leur adoption finale

Point 13 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Arménie

Point 14 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Lettonie

Point 15 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation à Malte

Point 16 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur la Bulgarie

Point 17 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final sur la Croatie

Point 18 Visites d'évaluation en 2016

Le GRETA a décidé que les visites au Belarus, en Bosnie et Herzégovine, en France, en Norvège et au Portugal auront lieu au cours du 2ème trimestre de 2016 et a fixé des dates pour lesdites visites.

Point 19 Suivi de la 17ème réunion du Comité des Parties

Point 20 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se mettre en conformité avec les recommandations du Comité des Parties

Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre au Comité des Parties pour l'informer que les rapports soumis par la Belgique, l'Irlande et l'Espagne seront pris en compte dans le cadre du 2ème cycle d'évaluation.

Point 21 Suivi du 5ème Rapport général sur les activités du GRETA

Point 22 Échange de vues avec M Duco van Heel, coordinateur anti-Traite dans la Operations Division du Frontex

Point 23 Aspects de la criminalisation de la traite des êtres humains

Le GRETA a décidé de reporter l'examen de ce point à sa 26ème réunion.

-
- Point 24 Information sur les activités du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Le GRETA a pris note des propositions d'actions prioritaires contenues dans le document du Secrétaire Général intitulé « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés : une responsabilité partagée ». Afin de prendre en compte les résultats de la visite de terrain actuellement menée par le représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés en Grèce et dans « l'ex-République Yougoslave de Macédoine », le GRETA a mandaté son bureau afin qu'il décide en son nom de la nécessité de formuler des demandes urgentes d'information entre ses 25ème et 26ème réunions plénières.
- Point 25 Suivi des activités sur la recommandation du GRETA
- Point 26 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Compte tenu des allégations selon lesquelles des femmes nigérianes qui seraient de potentielles victimes de traite ont fait l'objet de retours forcés dans le cadre d'expulsions par avion depuis l'Italie, le GRETA a décidé d'envoyer une lettre aux autorités italiennes leur demandant des informations sur les mesures concrètes qui sont prises assurer l'identification des victimes de traite parmi les ressortissants étrangers placés en rétention dans l'attente de leur expulsion et le respect des obligations de non-refoulement découlant de l'article 40, paragraphe 4, de la Convention.
- Point 27 Dates des futures réunions
- Le GRETA a décidé de tenir sa 28ème réunion du 27 au 31 mars 2017.
- Point 28 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 26ème réunion
- Point 29 Questions diverses
- Point 30 Adoption de la liste des décisions adoptées pendant la 25ème réunion